

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 11
Pour : **11**
Contre :
Abstention :

Le neuf juillet deux mil vingt-deux à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents : M. Matthieu CADOT, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Céline ROUIL, Mme Fabienne ASSIMEAU, M. Éric BOUCLY.

N° d'ordre : 2022 - 33

Absents : Mme Charlène GRIFFON (pouvoir M. Freddy VINET), M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON)

Secrétaire :

Convocation du 05/07/2022

Séance ouverte à 9H30

Objet : **Emprunt pour l'achat du tracteur.**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'achat du tracteur lors du vote du budget 2022, son montant est de 41 000 € HT soit 49 200 € TTC

Monsieur le Maire présente l'offre de prêt via le concessionnaire CENTRAL GARAGE de MURON qui est celui où les taux d'intérêt sont les plus bas. Il s'agit du prêt AGILOR.

- Montant du capital emprunté : **49 200 € (quarante-neuf mille deux cents Euros)**
- Durée d'amortissement en mois : **49 mois**
- Type d'amortissement : **échéances constantes**
- Taux d'intérêt : **0,47 % Fixe**
- Périodicité : **Echéance annuelle et constante (sauf la première échéance)**
- 1^{ère} échéance au 06/08/2022 : **9 767.21 €, 9 979.18 € les suivantes**
- Déblocage des fonds : **100 % à la signature du contrat.**
- Frais de dossier : **110,00 €**
- Autres commissions : **Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette offre de prêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.
- **PRECISE** que cette dépense a été inscrite au budget 2022 et sera prévue pour les budgets suivants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré le 09/07/2022,
Le Maire,
Matthieu CADOT

Transmis en préfecture le

Affichage le

017-211703210-20220709-D2022_33-DE

Reçu le 09/07/2022

Publié le 09/07/2022

